Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-181_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
28	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Messieurs Christophe de Quélen, Jacques Troël et Georges Galardon sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 181.2026 Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un comice agricole

La Présidente rappelle que le Conseil Communautaire du 9 septembre 2008 a décidé de soutenir chaque comice agricole se tenant sur le territoire communautaire.

La Présidente indique que, par courrier en date du 1er juin dernier, le comice agricole de l'ex-canton de Saint-Nicolas-Du-Pélem, l'a sollicitée afin d'obtenir une aide relative à la journée organisée le 12 septembre 2026 à Canihuel.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Développement Economique, Agriculture et Filières Locales a émis un avis favorable à cette demande et propose, eu égard à l'importance de l'agriculture sur le territoire communautaire et à l'intérêt de permettre l'organisation d'évènements agricoles à destination du grand public, de verser une aide équivalente à celle attribuée aux comices organisés antérieurement, à savoir 500 €, à l'association organisatrice du comice agricole de l'ex-canton de Saint-Nicolas-du-Pélem pour l'organisation d'un évènement le 12 septembre 2026 à Canihuel.
La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre cet avis.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-181_2026-DE

- D'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au comice agricole de l'ex-canton de Saint-Nicolas-Du-Pélem en faveur de l'organisation d'un évènement le 12 septembre 2026 sur la commune de Canihuel.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.